

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement (UE) n° 637/2010 de la Commission du 19 juillet 2010 suspendant le dépôt des demandes de certificats d'importation pour les produits du secteur du sucre dans le cadre de certains contingents tarifaires**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 186 du 20 juillet 2010)

Page 25, à l'annexe, le tableau «Sucre Balkans» doit se lire comme suit:

**«Sucre Balkans»****Campagne de commercialisation 2009/2010****Demandes déposées du 1.7.2010 au 7.7.2010**

N° d'ordre	Pays	Coefficient d'attribution (en %)	Nouvelles demandes
09.4324	Albanie	—	
09.4325	Bosnie-et-Herzégovine	( <sup>1</sup> )	Suspendues
09.4326	Serbie, Monténégro et Kosovo (*)	( <sup>1</sup> )	
09.4327	Ancienne République yougoslave de Macédoine	—	
09.4328	Croatie	( <sup>1</sup> )	

«—»: Sans objet: aucune demande de certificat n'a été transmise à la Commission.

(\*) Kosovo tel que défini par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.

(<sup>1</sup>) Sans objet: les quantités demandées n'excèdent pas les quantités disponibles, et les demandes sont honorées.